

## On ne vous dit pas tout !

**À l'heure où la plupart d'entre nous aspirent  
à une retraite bien méritée...**

**Ne comptez pas sur votre CSE pour continuer à bénéficier  
des prestations ASC offertes aux Retraités !**

Les CSE des Établissements SCE et OFS font le choix de conserver l'intégralité de leur budget ASC à destination exclusive des Actifs.

Aujourd'hui, Les autres CSE d'Orange contribuent aux prestations des Retraités en reversant 5 % de leur budget ASC au CSEC ; *Rappelons que le taux de contribution de l'entreprise pour les ASC (2,25 % de la masse salariale) a été calculé en amont de la mise en place des CE à France Télécom, et prenait en compte dans ses calculs le volume des prestations sociales qui étaient offertes aux retraités France Télécom.*

**Depuis que les élus CFE-CGC de SCE et OFS ont la majorité absolue,  
ils jouent les coucou... Ils font la publicité des prestations servies  
aux Retraités par le CSE Central mais refusent de les financer !**

Cette situation ne pouvant perdurer, une résolution mettant fin à cette injustice va être proposée aux élus du CSEC ce mois-ci. Si elle est adoptée, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022 les nouveaux retraités issus des CSE «non-contributeurs » au budget Retraités du CSEC en seront écartés !

**Pour la Cgt, il est juste de pouvoir bénéficier d'activités sociales et  
culturelles tout au long de sa vie.**

Les CSE ultra-marins Antilles-Guyane, Réunion-Mayotte et Corse ne contribuent pas au budget ASC Retraités du CSEC, mais on fait le choix de prendre en charge les Retraités Orange de leur Territoire.

**Vous pouvez mettre fin à cette situation ubuesque!  
Votre CSE peut à tout moment  
signer une convention de mutualisation !  
AIDEZ-NOUS A METTRE FIN A CETTE INJUSTICE !  
INTERPELLEZ VOS REPRÉSENTANTS AU CSE !**

